

2004

RAPPORT ANNUEL

2004

PRO MENTE SANA  
ASSOCIATION ROMANDE

# 04

## IMPRESSUM

Rédaction: Pro Mente Sana Romandie  
Design: Anull Grafikdesign, Zurich  
Mise en page: Gordon Zola, Carouge  
Impression: Médecine & Hygiène, Genève

## MEMBRES DU COMITÉ

**M. Jean-Marc Allaman** (jusqu'à octobre 2004)

Ancien président et Secrétaire de l'association l'Expérience, Monthey

**Mme Gisèle BOSSEL**

Infirmière en psychiatrie, Le Pâquier

**Mme Isabelle CHATAGNY**

Psychologue, Genève

**Dr Raymond CUENDET**

Médecin interne FMH, Versoix

**Dr Christine DAVIDSON**

Médecin-psychiatre, directrice du centre Envol, Genève

**M. Jürg GASSMANN**

Secrétaire central, Fondation suisse PMS, Zurich

**M. Gilles GODINAT**

Médecin-psychiatre privé, Genève

**Mme Emmanuelle GUEORGUIEV**

Genève

**M. Rolf HIMMELBERGER**

Genève

**Dr Georges KLEIN**

Médecin-psychiatre représentant des institutions psychiatriques du Valais romand, Monthey

**Mme Theresja KRUMMENACHER**

Responsable de l'association Les Sans-Voix, Genève

**M. Ilario ROSSI**

Anthropologue, Université de Lausanne, Lausanne.

**Mme Françoise STEINER**

Secrétaire romande de l'Association des infirmières et infirmiers, Bienne

**Mme Marie-Ange ZWIECKERT**

Thônex

## MEMBRES DU BUREAU

**Mme Nelly GUICHARD**

Onex (présidente)

**M. Gilles GODINAT** (jusqu'au 31 août 2004)

Médecin-psychiatre privé, Genève

**M. Jean-Dominique MICHEL** (dès le 1<sup>er</sup> septembre 2004)

Socio-anthropologue, Genève

**M. Pierre-Alain VUAGNIAUX**

Ingénieur EPFZ, Consultant, Onex (trésorier)

## LE MOT DE JEAN-DOMINIQUE MICHEL

La problématique de la santé mentale soulève quelques questions lancinantes à ce point du développement de nos sociétés. Il faut relever avec une certaine satisfaction que la question gagne en popularité et que nous voyons sous nos yeux tomber de nombreux tabous. Des magazines grands publics traitent des coins et recoins de notre psychisme et en proposent différentes lectures, certes plus ou moins inspirées. Il n'en reste pas moins : s'impose progressivement cette idée qui nous est chère que nous avons tous une santé mentale, que la gestion au quotidien de ce psychisme est une chose souvent compliquée et qu'il n'existe, en-dehors de quelques leurres, pas de réponse simple à cette complexité parfois envahissante qui s'exprime au-dedans de nous. Pas plus que la santé physique ne réside dans le silence des organes, la santé psychique ne réside pas dans le silence de l'inconscient ou de nos mondes intérieurs, mais bien dans un dialogue créatif et bienveillant entre notre conscience et nos zones d'ombre, tout cet univers pulsionnel et volontiers désorganisant...

Cette attention à notre intériorité, et à ses irréductibles zébrures, s'accompagne, quoiqu'un peu bringuebalante, d'une sensibilité croissante aux conditions contextuelles favorisant la santé psychique ou la fragilisant. L'Histoire ne nous a que trop donné d'exemples où le collectif partait en vrille et mettait en œuvre des morbidités paranoïaques ou hallucinatoires débridées. Sans chercher aussi loin, nous sommes devenus plus conscients que le lien social et l'univers de symboles et de sens qui le fonde détiennent un pouvoir d'agir, salutaire ou néfaste, sur les affects individuels.

Si cette sensibilité collective à la santé mentale ordinaire progresse heureusement, il n'en est pas encore de même en ce qui relève des grandes pathologies et du handicap psychiques. Les remèdes et moyens d'action restent limités en la matière. Certes, les neurosciences s'activent dans une grande débauche de recherches, mais cette ambition de cerner dans un recoin de notre anatomie les racines des perturbations profondes et durables du psychisme semble paradigmatiquement courte. Et pendant que la technicité de l'ambition de soins patine, les conditions socio-culturelles réservées aux personnes malades psychiques peinent à progresser. Nous vivons collectivement mal ce paradoxe de la communauté et de l'altérité : tous les êtres humains partagent une même réalité psychique, et pourtant existent dans l'expression de cette réalité des états d'altérité particuliers. En la matière, le collectif reste largement rejetant et refoulant, faudrait-il dire. Les attitudes contre-productives se rejoignent dans le collectif comme chez l'individu : le pire obstacle à l'appréhension sereine et à l'amélioration possible (soit aux forces de guérison et de résilience) réside bien dans le déni. Le travail de Pro Mente Sana s'articule à la

jointure de cette exigence de conscience et des moyens d'agir. En proposant activement des pistes de solutions concrètes (notamment juridiques et psychosociales) mais aussi en cherchant inlassablement à informer les publics pertinents des données essentielles du domaine, notre association entend être un socle du progrès en la matière. Fidèle à son engagement de critique constructive et sans complaisance, mais aussi d'évitement des conflits inutiles et des procès d'intention stériles, elle trouve des relais auprès d'innombrables personnes et organismes actifs en Romandie.

Au moment de passer le relais du secrétariat général à un successeur à l'expérience et au bagage pleins de ressources, c'est avec émotion que je repense à tous ces moments partagés au détour d'une rencontre, autour d'un café ou d'une table de réunion, avec ces nombreux acteurs de terrain qui rendent justice à l'être humain de sa vastitude et de sa fragilité.

*Jean-Dominique Michel*  
anthropologue,  
ex-secrétaire général de Pro Mente Sana Romandie

## VIE INTERNE DE L'ASSOCIATION

En 2004, l'association romande a continué son travail de promotion de la santé mentale et de défense des personnes handicapées psychiques et des usagers de la psychiatrie. Les services proposés par l'association ont été de plus en plus sollicités et le domaine d'action s'est étendu, tant sur un plan thématique que géographique. Un changement est intervenu au niveau du Secrétariat général puisqu'en septembre, Mme Nathalie Narbel a remplacé M. Jean-Dominique Michel. En effet, M. Michel, après cinq ans passés à la direction de Pro Mente Sana Romandie, a souhaité donner une nouvelle orientation à ses activités professionnelles. Néanmoins, il ne quitte pas totalement l'institution puisqu'il demeure membre du comité et du bureau de l'association romande.

### Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire de l'association a eu lieu le 26 mai 2004 à Lausanne. Dans son rapport la présidente, Mme Nelly Guichard, a rappelé l'intention de créer des psy-trialogues dans d'autres villes romandes, tant cette expérience est riche pour les patients, les proches et les soignants. Elle a également relevé que Pro Mente Sana avait fait avancer la cause des patients psychiques en éditant une brochure sur les directives anticipées. L'assemblée a pu prendre connaissance des rapports d'activités des différents services du secrétariat, accepter les comptes et donner sa décharge au comité pour sa gestion.

M. Jean-Dominique Michel a ensuite eu l'occasion de s'exprimer sur ces cinq années d'activité comme Secrétaire général de Pro Mente Sana. Il a rappelé qu'il avait été chargé d'ouvrir l'institution sur toute la Suisse romande et qu'il a mis le pied à l'étrier pour commencer à tisser les liens nécessaires. Ce travail de longue haleine devra être poursuivi patiemment au long des années à venir. Il a souligné la richesse qu'avaient constitué pour lui ces rencontres avec de nombreuses personnes de qualité aux quatre coins de la Suisse romande. La souffrance psychique est une réalité sans concession de notre être au monde et de nos sociétés. Elle renvoie néanmoins ceux et celles qui en souffrent ou y sont confrontés à des questionnements fondamentaux et ouvre souvent sur une tolérance et une authenticité plus grandes. Formulant ses vœux confiants à son successeur, Mme Nathalie Narbel, M. Michel a pris congé de l'équipe de Pro Mente Sana et des membres de l'Assemblée générale (en tant que Secrétaire général) en exprimant sa gratitude pour la gentillesse et le soutien rencontrés ainsi que la variété et la qualité des expériences qu'il aura faites à ce poste.

Le documentaire consacré au psy-trialogue de Genève réalisé par M. Jean-Dominique Michel et co-produit par Pro Mente Sana a ensuite été projeté à l'assemblée. Ce film,

d'une durée de 36 minutes, permet à la fois de sentir et ressentir l'atmosphère d'une séance, entendre la voix des participants (patients et ex-patients, proches, professionnels) et les messages qu'ils adressent autour du vécu du trouble psychique, de prendre connaissance de l'historique de cette expérience et de cerner certains des enjeux en santé mentale qu'elle révèle.

## Comité

Les membres du comité appartiennent à cinq cantons romands, ce qui garantit à Pro Mente Sana une représentativité romande essentielle pour son fonctionnement, sa reconnaissance et son domaine d'action. En 2004, M. Jean-Marc Allaman a démissionné du comité. M. Jean-Dominique Michel l'a intégré.

Le comité s'est réuni à trois reprises, le 16 mars, le 27 septembre et le 9 décembre.

Lors des séances du comité, en dehors des objectifs stratégiques de l'association et de l'adoption de son programme d'action et de son budget, des thèmes importants ont été discutés, dont celui des directives anticipées. Mme Shirin Hatam a présenté l'historique de cette dénomination et son histoire législative. La complexité de la problématique a été l'occasion de discussions animées et fertiles.

Un autre thème abordé a été celui de la politique nationale en matière de santé psychique que le Secrétaire central de la fondation suisse Pro Mente Sana, M. Jürg Gassmann, a exposé devant le comité.

M. Jean Simos, directeur adjoint à la Direction générale de la santé du Département de l'action sociale et de la santé du canton de Genève a, quant à lui, présenté la politique de santé mentale dans ce canton, ce qui a permis aux participants de procéder à une comparaison entre l'ambitieux projet national et dix ans d'une politique sanitaire cantonale.

Enfin, l'article 43 du code pénal a également fait l'objet d'une présentation devant le comité. Mme Shirin Hatam a rappelé que cette disposition se verrait modifiée en 2006 sous le titre de « mesures thérapeutiques » qui ne s'appliqueront plus uniquement aux délinquants souffrant d'un grave trouble mental. Cette évolution va dans le sens d'une exigence de plus en plus grande de sécurité publique. Pro Mente Sana restera vigilante dans ce domaine.

## Bureau

Le bureau de Pro Mente Sana Romandie a été reconduit, jusqu'à l'entrée en fonction de Mme Nathalie Narbel, en septembre. Mme Nelly Guichard a assuré la présidence, M. Pierre-Alain Vuagniaux la fonction de trésorier et M. Gilles Godinat celle de membre. A partir de septembre M. Gilles Godinat a démissionné du bureau en raison d'une surcharge de travail. Il a été remplacé par M. Jean-Dominique Michel. L'assemblée a adressé des remerciements chaleureux à M. Gilles Godinat, compagnon de route de longue date des organismes de défense des droits des patients psychiques, qui a apporté une contribution précieuse et durable à l'association, avec une disponibilité, une sensibilité et une connaissance du domaine absolument remarquables. Il a été rappelé notamment que M. Godinat avait assuré pendant plusieurs années la présidence de Pro Mente Sana Romandie avant de continuer à œuvrer au sein de son bureau.

Le bureau s'est réuni à onze reprises au cours de l'exercice. Sa mission est, outre de superviser les affaires courantes, d'assurer la définition des objectifs opérationnels des activités du secrétariat et de déterminer l'attribution des moyens dans le cadre du budget et du plan d'actions approuvés par le comité. Le bureau apporte ses compétences au secrétariat dans son travail quotidien, lui proposant des lignes directrices, discutant des priorités et indiquant les buts à atteindre, dans un climat constructif.

## Activités du secrétariat.

Le changement de Secrétaire général a été l'événement marquant de cette année 2004. Mme Nathalie Narbel, philosophe et historienne des religions, a repris cette fonction au mois de septembre. Elle apportera à Pro Mente Sana de nouvelles compétences et une nouvelle gestion qui se placera dans la continuité de la mission de l'institution.

Une importante panne informatique a sérieusement perturbé le travail du secrétariat au cours du premier semestre. Un certain nombre de données ont été perdues et les efforts pour les récupérer se sont révélés vains. Néanmoins, il a été possible de poursuivre les tâches quotidiennes.

L'organigramme n'a pas été modifié et la synergie entre les domaines spécifiques à chaque collaborateur/-trice s'est encore renforcée. L'augmentation du volume des activités a pu être traitée de façon efficace et toujours à la satisfaction des usagers et du public-cible. Ainsi, la nouvelle Secrétaire générale a pu s'intégrer dans une équipe interdisciplinaire qui fonctionne bien et s'apercevoir que l'échange entre les différents domaines d'activités est une réalité quotidienne, particulièrement enrichissante.

## Collaboration avec la Fondation suisse Pro Mente Sana

La collaboration entre les deux institutions, qui se trouvent liées par une mission commune et, sur un plan plus pragmatique, par une convention et un sous-contrat de prestation, s'est poursuivie de façon optimale. L'harmonisation des procédures et l'exigence des contraintes qualitatives et formelles requises par l'OFAS ont été parfaitement respectées. D'autre part, une cohérence et une collaboration étroite sur certains thèmes se verront encore renforcées par l'échange réciproque de documentation produite, traduite et adaptée, afin d'optimiser cette coopération.

L'Assemblée de la Fondation suisse Pro Mente Sana et son Conseil se sont réunis deux fois. M. Pierre-Alain Vuagniaux représente l'association romande dans ces deux instances.

## CONSEIL JURIDIQUE

Le service de conseil juridique a pour mission d'offrir aux consultant(e)s de Suisse romande une analyse juridique de leur situation, d'examiner leurs moyens d'action et de les orienter vers d'autres services si le suivi d'un dossier s'avère nécessaire. Durant la période considérée, l'activité a augmenté de 41 unités par rapport à l'année 2003, passant de 294 sollicitations en 2003 à 335 pour 2004. Nous observons donc une augmentation de l'ordre de 13% par rapport à 2003. Le taux d'activité du service juridique est allé en progressant chaque année depuis sa création en 1997 où il avait enregistré 30 appels pour l'année.

### 1. Provenance des appels et géographie des renseignements donnés

Le service de conseil juridique a pour mission d'être actif sur la Suisse romande, c'est-à-dire de recevoir des appels de cette région géographique et de dispenser des conseils concernant le droit dans ces cantons. Il arrive que ces limites soient outrepassées, encore que cela reste très marginal, comme chaque année. Il y a, comparativement à l'année 2003, un peu moins d'appels de patients en provenance directe des hôpitaux. La majorité des demandes continue de provenir de Genève et Vaud. Le nombre des demandes venant des autres cantons de Suisse romande est resté stable.

#### Provenance géographique des appels

AG	BE	FR	GE	et en provenance de l'hôpital de GE	JU	et en provenance de l'hôpital du JU	NE	TI	VD	VS	Autres pays	Total
2	5	16	201	+ 17	10	+1	7	1	59	11	5	335
0,5%	1,5%	5,7%		= 66,8%		= 3,2%	2 %	0,3%	18%	3,2%	1.5%	

La majorité des informations demandées concerne principalement les cantons de Genève et Vaud. Néanmoins environ 4% des appels en provenance de Genève et 3,5% de ceux du canton de Vaud concernent un autre canton que celui d'où provient la demande.

## 2. Statut du/de la consultant(e)

Les permanences s'adressent à toutes les catégories de personnes concernées par le trouble psychique. Comparativement à l'année 2003, les consultants ont fait partie un peu moins des patients et d'avantage des proches et des professionnels. Les patients restent toutefois largement majoritaires, suivis comme les années précédentes des proches puis des professionnels.

<b>Patients</b>	<b>Proches</b>	<b>Professionnels</b>
198 personnes 59%	98 personnes 29%	58 personnes 17%

## 3. Types de contacts avec les consultant(e)s :

Les contacts avec les consultants continuent à être majoritairement établis par appels téléphoniques. Les rencontres sont marginales, dès lors qu'il n'entre pas dans les attributions du conseil juridique de traiter des dossiers dans le temps ou d'établir des contacts suivis. Par ailleurs, il est heureux que le contact par courriel demeure peu utilisé, car ce mode de communication est partiel et permet rarement de donner une réponse exhaustive.

<b>Type de contact</b>	<b>Nombre de cas</b>	<b>%</b>
Téléphone	281	83,8%
Lettre	32	9,5%
Rencontre	11	3,2%
Courriel	20	5,9%

## 4. Type de réponses juridiques fournies aux consultant(e)s

Le conseil juridique offre différents types de réponses aux questions posées. Il arrive bien entendu que les réponses se cumulent en fonction de la complexité de la demande.

Sur 335 sollicitations, le conseil a abouti :

**à une réponse concrète** **79 %**  
lorsque la demande est claire et que la réponse permet au consultant(e) d'avancer lui-même vers une solution.

**à un travail d'écoute** **28,3 %**  
à la suite de l'exposé d'un problème juridique; pour manifester de la compassion pour une personne en détresse; pour donner suite à un besoin de parler de ses déboires juridiques découlant notamment de la maladie; pour prendre connaissance des suites d'une procédure sans demande d'intervention; pour recevoir des documents sans demandes d'ordre juridique; quand l'écoute révèle le besoin de trouver une structure ou une orientation d'ordre psychologique ou social, le travail d'écoute aboutit à une orientation vers le conseil psychosocial.

**à un bilan de situation** **4,5 %**  
permettant de déterminer les suites d'une procédure; pour analyser d'une situation juridique globale et complexe.

**à une autre aide** **24,8 %**  
recherches juridiques; donner un avis de droit; réception de dossier pour avis. Renvoi vers: Centre social protestant, AVIVO, PMS Zürich, un syndicat, F-info, un écrivain public, Conseillers accompagnants, Psychex, Grepsy, Forum santé, Commissions cantonales de surveillance, AMG, SOS-Médecins, Service juridique pour handicapés, Relais, ATB, AGPP, Biceps, Caritas, Asolca, LAVI, SIM, Bureau de recouvrement des pensions alimentaires, psy-trialogue. Procurer: une adresse, les coordonnées du TF, des informations sur la médication, l'adresse du Procureur général, des références de livres et ou de journaux, des copies de textes de loi.

à un renvoi au conseil psychosocial	11 %
à un envoi de document	5,4 %
à procurer un(e) avocat(e)	3,3 %
à une intervention auprès d'un tiers avocat ou autre mandataire, OCPA, AS, police, cliniques	2,7 %

## 5. Domaines du droit touchés par les appels :

### A. Droit privé et pénal :

Les soucis dominants des consultants ont trait majoritairement à la privation de liberté à des fins d'assistance (PLAFA) ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs droits de patients. Toutefois, en comparaison avec l'an passé, les demandes concernant la privation de liberté, les traitements forcés, les droits du patient (à l'exception de celui de consulter le dossier) et la tutelle ont diminué.

Les consultants ont été plus préoccupés par le droit de la famille, le droit des contrats et le droit pénal. Ce dernier domaine ne démontre pas que les patients seraient davantage l'objet de poursuites, mais plutôt qu'ils souhaitent connaître les limites pénales de l'action humaine.

Les proches ont plus souvent qu'en 2003 voulu faire valoir leurs droits, avec des préoccupations légèrement moins compassionnelles et plus intrusives sur le fond, si l'on considère également leurs demandes dans la catégorie « secret médical ».

Le droit des contrats a préoccupé plus de personnes que l'année dernière et le paiement des séances ratées de psychanalyse continue à susciter des interrogations chez les patients.

Domaine	Commentaire	%*
PLAFA	Procédure de levée de la mesure d'internement Violences policières dans la mise en œuvre Mesures préalables à l'internement	17,6%

<b>Tutelle</b>	Procédure de mise sous tutelle Levée de tutelle Gestion de la tutelle Reddition de comptes	<b>14%</b>
<b>Curatelle</b>	Procédure de levée de curatelle volontaire Curatelle de soins	<b>7,8%</b>
<b>Droits du patient</b>	A l'intérieur d'un hôpital Sur son diagnostic considéré comme infâmant Force obligatoire des directives anticipées Autonomie de la volonté/capacité de discernement Choix d'un traitement Droit aux soins voulus	<b>15,5%</b>
<b>Droit des proches</b>	Intervention dans le traitement Droit de plainte des proches Prise en charge d'une plainte Relation avec l'institution psychiatrique A faire administrer au patient la médication qui lui convient	<b>7,2%</b>
<b>Droit pénal</b>	Dépôt de plainte Procédure pénale en cours Faute médicale Séquestration Abus de détresse Escroquerie Diffamation Faux dans les titres Contraventions de police Intégrité sexuelle Intégrité physique Responsabilité pénale	<b>10,4%</b>
<b>Articles 43 et 44 CP</b>		<b>2,3%</b>
<b>Traitements forcés</b>	Sans prendre l'avis des proches A l'intérieur et à l'extérieur d'une institution	<b>2,6%</b>

<b>Droit de la famille</b>	Régime matrimonial Divorce Mesures de protection de l'union conjugale Droit à l'entretien du conjoint Filiation Concubinage Autorité parentale	<b>12,5%</b>
<b>Successions</b>	Validité d'un testament Héritier incapable de discernement	<b>1,4%</b>
<b>Secret médical/ consultation dossier</b>	Demande de levée par un proche En lien avec un décès Consultation du dossier du patient par son tuteur	<b>9%</b>
<b>Protection des données</b>	Sentiment de persécution à cause d'une large divulgation de données intimes Divulgation de la maladie à l'employeur via certificat médical	<b>2%</b>
<b>Contrats</b>	Secret médical et contrats Pourparlers précontractuels Vente par acomptes Avec un organisme d'aide Bail Psychanalyse: paiement des séances ratées Mandat (médecin, avocat) Donation Nullité des contrats en cas d'incapacité de discernement Droit des sociétés Intérêts moratoires	<b>8%</b>
<b>Poursuites</b>	Crainte de prison pour dettes Suite à des négligences	<b>1,4%</b>
<b>Responsabilité civile</b>	Pour dommages commis durant une crise Pour faute d'un assistant social D'un hôpital D'un médecin	<b>3%</b>

<b>Droit du travail</b>	Horaires pour une personne à l'AI Fonction publique Salaire en cas de maladie Dans un atelier protégé Certificat de travail Protection contre le licenciement	<b>3,2%</b>
<b>Autre</b>	Copie de courriers à d'autres personnes Procédure pour déni de justice Information sur des nouvelles lois Droit des étrangers Droits réels mobiliers et immobiliers Médiation Assistance juridique Droit au logement Droit administratif Protection de la personnalité Procédure d'évacuation pour non paiement de loyer Harcèlement psychologique généralisé Droit de procédure civile Droit de l'association Propriété intellectuelle Droit fiscal Loi sur la circulation routière, etc.	<b>12,2%</b>

\*Les pourcentages sont calculés sur 335 cas.

## **B. Assurances sociales**

Le nombre de questions concernant l'assurance-invalidité (AI), le droit aux prestations complémentaires et à l'assurance maladie a augmenté depuis 2003. On constate également une croissance des demandes concernant l'assistance publique. Cette tendance peut être mise en rapport notamment avec la politique des autorités sociales consistant à supprimer les prestations complémentaires ou les aides sociales et à laisser aux destinataires le soin de faire opposition. Ce procédé permet des économies car il est souvent difficile d'entreprendre des recours qui, pourtant, devraient aboutir à une modification de la décision entreprise. De plus, les assistants sociaux sont souvent débordés. Par ailleurs, les liens entre le chômage et l'AI se resserrent au détriment des assurés. On voit ainsi l'assurance chômage refuser d'indemniser une personne sous le coup d'un diagnostic psychiatrique pour cause d'inaptitude au placement et l'AI encourager la même personne à ne pas émarger à l'assurance sociale disant refuser des rentes pour troubles psychiques. Enfin il y a des personnes encouragées par l'assurance perte de gain maladie à déposer une demande AI, lorsque l'incapacité de travail dure un an. On peut donc constater une certaine incohérence entre les agissements des assurances à l'égard des individus et les buts proclamés quant à la réhabilitation professionnelle. Il faut encore signaler les difficultés particulières que rencontrent les personnes au bénéfice d'une rente partielle pour troubles psychiques lorsqu'elles travaillent: difficultés de parler des raisons de leur rente, quasi impossibilité de faire valoir leur fragilité face aux collègues surmenés, problèmes relationnels fréquents avec les collègues et difficultés subséquentes de développer des amitiés au travail.

## CONSEIL PSYCHOSOCIAL

Le conseil psychosocial de Pro Mente Sana Romandie a pour mission de donner des informations sur les thèmes concernant la santé mentale et les troubles psychiques. Il doit répertorier et tenir à jour des informations, des coordonnées, relatives à des questions de logement, de scolarité, de formation, de travail, de prise en charge thérapeutique, de lieux d'activité et d'occupation, de loisirs et de vacances, de ressources en matière de groupes d'entraide et de soutien en Suisse romande. Enfin, il est en contact avec les diverses associations dans le but d'apporter la meilleure information possible aux consultants.

254 conseils ont été donnés tout au long de l'année 2004, ce qui représente une augmentation de 18,7% par rapport à 2003.

### 1. Provenance des appels et géographie des renseignements donnés

La permanence du conseil psychosocial est un service offert à toute la Suisse romande. Il donne des renseignements sur la thématique générale du trouble psychique et offre également des indications spécifiquement cantonales.

En 2004, tous les cantons romands ont fait appel au service psychosocial de Pro Mente Sana et Genève reste majoritairement le plus demandeur.

Les demandes ne concernent pas toujours le canton dans lequel réside l'utilisateur, une demande peut, par exemple, couvrir plusieurs cantons.

Des demandes provenant de l'étranger, en particulier de la France voisine nous parviennent pour obtenir des renseignements globaux ou pour avoir accès à des institutions genevoises ou internationales.

18,5% des appels souhaitaient une information générale ne concernant pas un canton en particulier.

	FR	GE	JU	NE	VD	VS	Autres	Total
<b>L'appel vient de...</b>	2,8%	65,4%	1,2%	2,8%	10,8%	3,2%	14,1% 3,5% autres cantons (1 TI, 8 BE, 4 CH alémanique) 6.2% France voisine, 1.2% international, 1.5% inconnu	100%
<b>L'appel concerne...</b>	3,5%	58,1%	2,5%	2,1%	8,5%	3,2%	22.7 % 18.5% information générale 1,1% Suisse alémanique 1,8% étranger 0,7% inconnu	100%

## 2. Statut du/de la consultant(e).

La permanence psychosociale répond à la fois aux personnes concernées (patients), aux proches et aux professionnels. En 2004, les appels des « personnes concernées » sont majoritaires et, en comparaison avec les années précédentes, ils sont en augmentation. Ces personnes appellent peu le conseil psychosocial lors de périodes d'hospitalisation, mais plus fréquemment avant les moments de crise, dans un souci de prévention, de même qu'après. Ainsi, les demandes visant à retrouver une insertion sociale ou professionnelle sont nombreuses.

Patients	Proches	Professionnels
106 personnes 41%	71 personnes 27%	70 personnes 27%

## 3. Type de contacts avec les consultant(e)s

La permanence psychosociale est principalement contactée par téléphone. Les rencontres ont lieu lors de déplacements à l'extérieur et dans les bureaux de Pro Mente Sana, lorsque des personnes arrivent à l'improviste, ne connaissant pas le fonctionnement de l'association. Le contact écrit, par courriel et dans une moindre mesure par courrier, prend de l'ampleur, ce qui rend la réponse beaucoup plus impersonnelle.

Type de contact	Nombre de cas	%
Téléphone	194	76.5%
Courriel	25	9.8%
Rencontre	24	9.5%
Lettre	8	3.2%

## 4. Type de réponses fournies aux consultant(e)s

Le conseil psychosocial offre différents types de réponses aux questions posées. Les questions et les réponses peuvent être cumulatives.

Sur 254 sollicitations, le conseil a abouti :

<b>à une réponse concrète</b>	<b>61 %</b>
lorsque la demande est claire et que la réponse permet au consultant(e) d'obtenir rapidement l'information et d'avancer lui-même vers une résolution.	
<b>à un travail d'écoute</b>	<b>23 %</b>
exposé d'un problème psychosocial; pour manifester de la compassion pour une personne en détresse; pour donner suite à un besoin de parler de ses déboires découlant notamment de la maladie.	
<b>à une aide à la réflexion</b>	<b>36 %</b>
permettant d'élargir la vision de la situation; de rechercher des informations diverses sur les problématiques des troubles psychiques et des diverses prises en charge; pour analyser une situation psychologique et/ou sociale et proposer diverses pistes de réflexion et/ou des solutions; pour avoir un point de vue différent et complémentaire; obtenir des références bibliographiques ou des adresses Internet.	
<b>à donner une ou plusieurs adresses</b>	<b>62 %</b>
adresses d'institutions ou d'associations diverses; d'organisations faitières; orientation pour une prise en charge ou un suivi.	
<b>à une information plus précise sur Pro Mente Sana</b>	<b>25 %</b>
information sur le fonctionnement et la structure de l'association; renseignements sur diverses activités ou manifestations organisées par Pro Mente Sana.	
<b>à un renvoi vers le conseil juridique</b>	<b>17 %</b>
<b>à un envoi de document</b>	<b>9 %</b>

## 5. Problématiques psychosociales soulevées par les appels

### A. La santé mentale et psychique, les soins:

Plus de la moitié des conseils ont abordé des thématiques liées au trouble psychique et à des situations de mal-être et ont fourni des informations et des éléments de réflexion. Ce travail d'information est important et doit toucher le grand public dans un objectif de prévention, car il est reconnu qu'un trouble pris en charge de manière précoce a une meilleure évolution pronostique.

Un des soucis récurrents des consultants est de faire un choix entre les diverses thérapies existantes et de ne pas savoir comment trouver un professionnel adéquat. Il est important de préciser que cette demande d'aide et de prise en charge peut se situer à des moments bien différents dans le déroulement de la maladie: en prévention, en situation de crise et d'urgence, en suivi ou en postcure.

Le service psychosocial renseigne sur l'offre thérapeutique et oriente les consultants vers les organismes faïtiers des diverses approches ou catégories professionnelles (médecins, psychologues, etc.).

En ce qui concerne la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques, que ce soit en urgence, en hospitalisation, en ambulatoire, en amont ou en aval (prévention, convalescence), les consultants souhaitent une offre de soins suffisamment diversifiée pour accompagner le patient tout au long de son parcours de soins.

<b>Informations sur les troubles psychiques</b>	<p><i>La liste suivante donne une indication sur les divers thèmes abordés:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Troubles dépression et/ou bipolarité</li> <li>Troubles de la personne âgée, entre autres Alzheimer</li> <li>Troubles de l'anxiété, les TOC, les phobies</li> <li>Troubles liés aux dépendances (médicament, alcool, drogue, cannabis)</li> <li>Cas d'abus, de maltraitance, de viol</li> <li>Psychose, schizophrénie</li> <li>Problèmes liés au harcèlement, mobbing</li> <li>Burn out-stress</li> <li>Codépendance</li> <li>Deuil</li> <li>Thème du rétablissement, de la résilience</li> <li>Comportement de violence</li> <li>Association avec handicap physique</li> <li>Troubles liés aux émotions (borderline)</li> <li>Voix et hallucinations</li> <li>SPT syndrome post-traumatique</li> <li>Association avec handicap mental</li> <li>Thème lié à la sexualité</li> <li>Parentalité</li> <li>Paranoïa</li> <li>Troubles psychosomatiques</li> <li>Suicide</li> <li>Troubles alimentaires</li> <li>THADA hyperactivité</li> <li>Troubles de l'apprentissage</li> <li>Sentiment de solitude</li> <li>Douleur</li> <li>Problématique des sectes</li> </ul>	<b>58 %</b>
<b>Soins et méthodes thérapeutiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chercher, trouver ou changer de psychiatre, de psychothérapeute ou de psychologue</li> <li>Information sur les diverses prises en charge et méthodes thérapeutiques: courant analytique, social, systémique, etc.</li> <li>Approches complémentaires</li> </ul>	<b>19 %</b>
<b>Médicaments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visée neurobiologique</li> <li>Choix médicamenteux</li> <li>Dépendance face aux médicaments</li> <li>Compliance</li> </ul>	<b>7 %</b>
<b>Prise en charge: hospitalisations, situations d'urgence à domicile, alternatives, convalescence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vivre au mieux une hospitalisation</li> <li>Trouver réponse en situation d'urgence</li> <li>Equipe d'intervention</li> <li>Recevoir à domicile des soins et un accompagnement «spécialisés»</li> <li>Trouver une alternative à l'hospitalisation</li> <li>Lieu et manière</li> </ul>	<b>20 %</b>

## **B. Le réseau social et associatif:**

De plus en plus, l'entraide par les groupes de pairs est considérée comme indispensable et complémentaire aux soins dispensés par les professionnels de la santé et du social.

Le réseau social et associatif des différents cantons n'est pas toujours assez connu ni du grand public, ni des professionnels de la santé qui devraient le considérer comme une ressource vers laquelle orienter les personnes concernées qui le souhaitent.

Les problèmes financiers préoccupent également beaucoup les consultants.

La recherche d'un logement adéquat est un souci fréquent. Ces sollicitations nous portent à croire qu'il devient nécessaire de développer une offre de logement spécifique en ville pour des personnes souffrant de troubles psychiques, afin de maintenir le lien social, l'appartenance à une société, à une collectivité. L'intégration, sur le plan de l'activité professionnelle, des loisirs, du bénévolat apparaît aussi comme une nécessité.

<b>Entraide</b>	Recherche de groupes d'entraide	<b>21 %</b>
<b>Réseau social et associatif</b>	Ressources disponibles dans le réseau social et dans le réseau associatif.	<b>21 %</b>
<b>Finances</b>	Problèmes financiers, recherches de compléments financiers, d'aide exceptionnelle et d'aide au désendettement.	<b>10 %</b>
<b>Logement</b>	Recherche de logement indépendant, de foyer, d'appartement protégé ou de lieu de convalescence	<b>8 %</b>
<b>Lieux d'occupation et d'activités</b>	Recherche d'activité utile et valorisante. Lieux d'activités pour les loisirs Lieux de vacances Bénévolat	<b>9 %</b>

### **C. L'aide professionnelle:**

Les demandes concernent peu la scolarité et la formation de base. Dans une situation de fragilité due à une maladie psychique, les personnes mettent en doute leurs compétences et recherchent un soutien personnalisé.

<b>Travail</b>	Recherche d'emploi à plein temps ou en complément d'une rente, d'emploi temporaire, d'informations sur les possibilités de réadaptation. Demande d'informations sur le curriculum vitae et les entretiens d'embauche	<b>8%</b>
<b>Formation</b>	Recherche de formations complémentaires ou de formation continue.	<b>2%</b>

### **D. Autres**

<b>Documentation</b>	Dans les divers domaines susmentionnés	<b>14%</b>
----------------------	--	------------

## LES LUFEB

*(Leistungen für die Unterstützung und die Förderung der Eingliederung Behinderter Menschen).*  
Les LUFEB sont les prestations de Pro Mente Sana « pour soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées ». Elles désignent les activités d'information, les travaux thématiques spécifiques et les actions de soutien aux associations d'entraide. Les LUFEB mobilisent l'essentiel des forces de travail de l'institution et sont transversales. Elles réalisent la vocation première de Pro Mente Sana qui est, outre le conseil direct aux personnes intéressées, de chercher à faire évoluer le traitement global que notre société réserve aux personnes souffrant de difficultés psychiques.  
*(Ce tableau décrit les rubriques d'activités qui seront détaillées dans les trois prochains chapitres du rapport).*

### Rubrique LUFEB

*Objectif général:*

les chances d'intégration des personnes handicapées psychiques sont améliorées

Sous-rubrique	Objectif	Prestations
<b>Prestations information</b>	La stigmatisation des personnes handicapées psychiques est réduite. Les personnes concernées, les proches et les professionnels comme le grand public sont mieux informés des intérêts et des droits des personnes handicapées psychiques.	- Lettres trimestrielles et pages romandes de PMS Aktuell - Articles pour les médias - Brochures et publications - Répertoires - Cahiers thématiques - Site Internet - Manifestations publiques - Documentation et bibliothèque - Travail de sensibilisation publique
<b>Prestations promotion et soutien</b>	Les mouvements d'entraide des personnes handicapées psychiques et de leurs proches fonctionnent mieux.	- Promotion des groupes d'entraide - Soutien au développement du psy-trialogue
<b>Objectifs prestations « travaux de base spécifiques »</b>	Les parlements et les administrations disposent des données nécessaires pour leurs processus de décision et d'application.	

## INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

L'information est une activité essentielle de Pro Mente Sana Romandie.

En 2004, les prestations suivantes ont été assurées :

### 1. Informations auprès des médias et du public

#### *Conférences publiques.*

Conformément à l'intention exprimée lors de l'assemblée générale du printemps 2003, une thématique majeure développée en début d'année a porté sur les processus de rétablissement en santé mentale. Développant une vision synthétique à partir des revues de la littérature compilées notamment au Québec et aux Etats-Unis, Pro Mente Sana a fait de ce thème le sujet d'une conférence publique le 22 juin 2004. Après une présentation théorique de M. Jean-Dominique Michel, trois personnes vivant activement un processus de rétablissement à la suite de problèmes psychiques ont fait part de leur expérience et partagé leur vécu avec le public. Témoignages denses, montrant la complexité mais aussi la richesse d'un processus d'évolution vers le mieux-être, le mieux-conscient et l'intégration de l'état de vulnérabilité. Les présentations ont été suivies d'une projection du documentaire produit par Pro Mente Sana autour de l'expérience du psy-trialogue, autre illustration, riche d'enseignements, de ce sujet. Celui-ci révèle toujours combien, en comparaison des efforts consacrés à une meilleure appréhension des processus morbides, peu d'intérêt a été consenti à chercher à comprendre ce qui, concrètement, dans la vie des personnes concernées, fonde et détermine l'accession durable à une reconstruction de sa capacité à vivre en dépit de la difficulté rencontrée.

#### *Interventions dans des manifestations extérieures (cours, conférences, ateliers)*

L'année a été riche en présentations diverses des activités de Pro Mente Sana et participations à des congrès, offres de formation ou tables rondes sur des questions relevant de la santé psychique et du droit des patients.

Pro Mente Sana a fait une intervention dans le cadre de la campagne mondiale de prévention de la violence, au cours d'un symposium organisé par l'OMS à Genève le 12 janvier. Le 14 avril, elle a participé à la journée inaugurale du congrès de l'association européenne de psychiatrie. Le 28 mai, elle est intervenue au cours de la journée romande de la Société suisse de psychiatrie sociale, à Monthey, pour présenter les enjeux des directives anticipées en santé mentale. Cette même thématique a été développée le 2 novembre au cours d'une rencontre publique organisée, toujours dans la même ville, par l'association valaisanne psychiatrie et société. Les directives anticipées ont été présentées, dans le but de sensibiliser le personnel des hôpitaux au nécessaire respect de la volonté librement exprimée des

patients, le 4 octobre au personnel de l'hôpital de Malévoz et le 9 novembre à l'Hôpital de Cery.

La sensibilisation des futurs intervenants du domaine de l'aide sociale et des soins a comme toujours mobilisé une part importante des activités de l'association. En tout, ce n'est pas moins de dix-sept sessions de cours qui ont été assurées dans toute la Suisse romande à l'intention de futurs psychiatres, infirmiers, ambulanciers ou travailleurs sociaux. Ces périodes d'échange permettent de faire connaître les prestations de Pro Mente Sana à celles et ceux qui pourront en avoir besoin pour eux-mêmes ou leurs usagers, mais aussi de diffuser des thématiques juridiques et sociales auprès de publics spécialisés.

#### *Renseignements et interviews avec les médias*

Pro Mente Sana cherche toujours à promouvoir dans les médias une présentation adéquate de la réalité des troubles psychiques et de ceux qui les vivent, qu'il s'agisse de personnes concernées, de proches ou de professionnels. A cette fin, l'association est intervenue en 2004 à une douzaine de reprises, répondant à des sollicitations médiatiques ou invitant les médias à relayer certaines de ses préoccupations. Pro Mente Sana a notamment organisé une conférence de presse durant l'été pour sensibiliser les médias à l'évolution négative des dotations de personnel soignant dans les unités de soins de la psychiatrie publique genevoise. Pro Mente Sana a été interrogée sur les projets de réforme de l'assurance-invalidité (dans le cadre du programme «Radio public» de la Radio suisse romande).

## **2. Publications de l'association**

#### *Pages romandes dans la revue PMS-Aktuell*

Les quatre livraisons annuelles ont repris les grands chantiers thématiques portant en l'occurrence sur les services d'intervention mobile en santé mentale, des directives anticipées en cas de troubles psychiques, du film documentaire sur le psy-trialogue et enfin des nouvelles croyances thérapeutiques, cherchant à informer le public alémanique bilingue des positions et analyses de l'association romande.

#### *Lettres trimestrielles*

La lettre trimestrielle a été envoyée à plus de 2'200 destinataires.

L'édition de janvier a porté essentiellement sur le congrès annuel de Pro Mente Sana qui célébrait les 25 ans de l'institution.

Le numéro de mars traitait des stratégies de prévention et de promotion de la santé mentale auprès des jeunes, en donnant la parole aux intervenants du service Infor'jeunes à Genève. D'intéressantes réflexions y étaient développées autour de

l'évolution des besoins de jeunes adultes en la matière et de l'ajustement des offres, notamment socio-éducatives, à leur intention. Un soutien y était apporté à l'expérience de Ciao, un service de prévention en ligne à l'intention des jeunes, dont la pérennité était remise en cause pour des questions de subvention, en dépit de l'utilité évidente de l'action menée.

Le numéro de juin donnait la parole à la Fondation Trajets pour une présentation autour du thème des loisirs et des vacances et de la façon dont les personnes handicapées psychiques peuvent ressentir leur situation en lien avec les pratiques socialement dominantes des personnes professionnellement intégrées. Le documentaire sur le psy-trialogue y était aussi présenté ainsi que la parution du «Petit guide à l'intention des proches en cas de première hospitalisation» dans sa version valaisanne. Le numéro de septembre présentait un dossier consacré au rétablissement, à travers une présentation générale portant sur les déterminants des processus individuels et les perspectives offertes par une meilleure appréhension de cette réalité ainsi qu'une restitution des recommandations de la psychothérapeute canadienne Patricia Deegan, ayant elle-même souffert de troubles psychiques.

Le numéro de décembre était entièrement consacré à l'article 43 du code pénal. Il présentait le régime de l'article 43, condamné à disparaître en janvier 2006, qui ne vise pas à réprimer le malade puisqu'il prétend distinguer le délinquant de la souffrance qui l'a fait agir. Pour cela, il autorise des mesures (traitement ambulatoire, internement ou renvoi en hôpital), visant à atténuer le danger qu'un délinquant malade ne commette d'autres actes punissables. Un malade totalement irresponsable n'est pas punissable. Si au demeurant il n'a commis qu'une contravention, il sera libre de peine et de mesure. Ce régime d'irresponsabilité pénale a été critiqué par certains patients psychiques. Ils lui reprochent de ne pas respecter la liberté du patient délinquant en l'empêchant de purger sa peine pour se délivrer de son histoire pénale. Ils dénoncent la mesure pénale comme un instrument plus punitif que la peine de prison ou d'amende, dès lors qu'aucun terme n'est fixé à la mesure.

### *Brochures thématiques*

En 2004 a paru la première édition de la nouvelle série de brochures thématiques de Pro Mente Sana Romandie. Elle a porté sur la question des directives anticipées. Portant un éclairage conceptuel sur ces instruments d'expression de la volonté du patient et présentant les dispositions légales en prévoyant l'usage, elle donnait également des indications concrètes nécessaires à la bonne rédaction de directives individuelles. Ce document, simple et accessible tout en traitant le sujet avec une certaine profondeur, a rencontré son public et fait l'objet d'un véritable engouement. Un premier tirage de 3'000 exemplaires a rapidement été épuisé et le même nombre a alors été réimprimé. Ce texte a été très largement diffusé à travers le réseau psychosocial romand.

Le «Carnet d'adresses genevois» en matière de troubles psychiques, réalisé par le GREPSY (groupe de réflexion et d'échange en santé psychique) en étroite collaboration avec Pro Mente Sana a été largement diffusé en 2004. Une réédition, contenant les coordonnées actualisées des organismes, associations et institutions offrant des prestations aux personnes souffrant de troubles psychiques dans le canton de Genève, est prévu en 2005, grâce au soutien de la Loterie romande et du Département de l'action sociale et de la santé. Ce document a été reconnu comme indispensable par les acteurs du domaine de la santé psychique à Genève.

#### *Production du rapport annuel*

Le rapport annuel 2003 a permis à Pro Mente Sana, comme à chaque édition, de donner avec un degré de détail assez important une description des activités menées et notamment des demandes de conseil qui parviennent aux permanences. Sans être représentatives de l'entier des situations rencontrées ni forcément de leur moyenne, les questions qui sont posées reflètent les difficultés et les manques touchant les personnes handicapées psychiques, leur entourage et les professionnels du domaine. Le travail de Pro Mente Sana ne se limite donc pas à dispenser un bon conseil, encore que cela soit bien sûr primordial. Il doit se poursuivre dans un questionnement des réalités et des pratiques et une restitution ferme des situations rencontrées. Ce document permet donc de faire un point annuel sur l'évolution de ces réalités.

#### *Site Internet*

Le site [promentesana.org](http://promentesana.org), mis en ligne en 2003, a démontré que son architecture, destinée à permettre une évolution continue, avait été adéquatement pensée. La totalité des mises à jour est gérée en interne. Les commentaires recueillis tant sur sa forme graphique que sur son contenu thématique ont été très positifs. Il est très largement consulté, puisque plus de 12'000 visites ont été recensées en 2004.

## TRAVAUX SUR DES THÈMES SPÉCIFIQUES

Pro Mente Sana s'est impliquée lors de l'année écoulée, à différents niveaux pour tenter de faire avancer la cause, les intérêts et les droits des personnes handicapées psychiques :

### *Chantiers législatifs*

En début d'année, Pro Mente Sana Romandie a pris position sur la révision des lois sanitaires genevoises. En effet, dans ce canton, un projet de révision de toute la législation en matière de santé a été proposé en consultation.

Elle a pris part aux débats concernant la 5<sup>e</sup> révision de l'assurance-invalidité. Dans ce cadre, elle a participé à la prise de position de la DOK (Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux handicapés), par le biais de sa collaboration avec la commission de politique sociale AGILE.

Elle a répondu à la procédure de consultation sur la modification du code pénal concernant la mise en œuvre de l'article 123a de la constitution fédérale sur l'internement à vie pour les délinquants jugés très dangereux.

Elle a répondu à une procédure de consultation sur l'établissement d'une base légale pour les traitements forcés dans le canton du Jura.

Elle a participé à la consultation fédérale sur la modification de l'article 28b du code civil concernant la protection contre la violence domestique.

Enfin, elle s'est associée à Pro Mente Sana Zurich pour combattre le projet de péréquation financière qui, finalement, a été acceptée en votation populaire en novembre.

### *Réseau handicap*

Pro Mente Sana a continué de participer au travail des groupes d'intérêts romand et fédéral, telle la commission de politique sociale d'AGILE et de la COROM-H (coordination romande du handicap) et la DOK. Dans ce contexte, elle reste très attentive au projet de révision de l'AI.

### *Travail avec les institutions psychiatriques et le réseau associatif*

En 2004, le travail de terrain de Pro Mente Sana a été poursuivi auprès des institutions psychiatriques. Plusieurs visites ont été organisées dans des hôpitaux, en particulier à Belle-Idée, Malévoz et Cery à la demande de la nouvelle Secrétaire générale, Mme Nathalie Narbel, qui souhaitait prendre connaissance de la réalité quotidienne de ces institutions. Cette démarche se poursuivra tout au long de l'année 2005. D'autre part, plusieurs ateliers sur les directives anticipées ont eu lieu au sein de ces établissements afin de sensibiliser le personnel soignant à cette problématique. Enfin, Pro Mente Sana assiste régulièrement aux réunions organisées à

la clinique genevoise de Belle-Ideé entre la direction et les associations. Ces réunions sont l'occasion de discuter de problématiques telles que les nouvelles lois sanitaires, les bénévoles dans l'hôpital, les équipes d'intervention mobiles, la participation des patients au comité de gestion, etc.

En ce qui concerne le travail auprès des associations, il a été très dense en 2004. Pro Mente sana y a présenté ses activités, parlé des directives anticipées et discuté de divers thèmes avec les associations, de même qu'elle les a soutenues dans certaines prises de position relatives à des chantiers législatifs, etc.

Enfin, Pro Mente Sana a coordonné, en collaboration avec le GREPSY, la réédition du carnet d'adresses genevois concernant les troubles psychiques qui, tiré à 5'000 exemplaires, a été rapidement épuisé en 2004. Un tirage du même nombre, contenant une actualisation des données est prévu au printemps 2005. Un site Internet [www.grepsy.ch](http://www.grepsy.ch), proposant les coordonnées contenues dans la brochure a également été mis en ligne en 2004.

#### *Travail envers les collectivités*

Pro Mente Sana a été auditionnée par la Commission de planification hospitalière du canton de Genève qui a manifesté un intérêt particulier à la question de la participation représentative des usagers aux comités de gestion des institutions de soins. L'association y a fait part de ses recommandations en la matière, à partir de sa connaissance des expériences menées dans différents pays et des modèles à disposition pour réaliser cette intégration.

Elle a par ailleurs participé régulièrement aux travaux de la Commission de prévention et de promotion de la santé du même canton.

## PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'ENTRAIDE

### Coordination et soutien au psy-trialogue

#### *Soutien au psy-trialogue*

L'exercice écoulé aura vu, selon les termes du projet initial, l'autonomisation du psy-trialogue genevois. Dès le printemps 2004, un nouveau comité de pilotage du projet s'est réuni qui a décidé des conditions de la nouvelle saison 2004-2005. Pro Mente Sana, qui avait assuré un soutien administratif au lancement du projet, notamment grâce à un financement de Promotion santé suisse, continuera de fournir une assistance à l'organisation et à la diffusion des documents.

En revanche, l'association continuera activement à chercher à faire connaître par tous les moyens idoines l'intérêt de cette modalité de débats et d'échanges. L'année 2004 lui aura permis de réaliser un film documentaire présentant l'origine du psy-trialogue et donnant la parole à ses usagers genevois. Il combine les extraits d'une séance, réalisée spécifiquement à cette intention, à laquelle une trentaine de participants réguliers avaient accepté d'être filmés à visage découvert pour partager leur expérience du trialogue et des morceaux avec les fondateurs historiques (le Dr Thomas Bock de l'Université Eppendorf de Hambourg et la « survivante » de la psychiatrie, auteure et sculptrice, Mme Dorothea Buck), les animateurs de l'expérience genevoise et les responsables de Belle-Ideé.

#### *Soutien aux associations*

En 2004, Pro Mente Sana a participé aux réunions du GREPSY à Genève. Elle a également pris part, en tant qu'organe de conseil, aux travaux d'un collectif d'associations, le CoDeMpsy (Collectif pour destigmatiser les maladies psychiques), qui a pour objectif de lancer une campagne médiatique en Suisse romande pour destigmatiser la schizophrénie.

**RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA**

En ma qualité de vérificateur des comptes de votre association, j'ai vérifié, conformément aux dispositions légales, la comptabilité et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au bureau alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. J'atteste remplir les exigences légales de qualification et d'indépendance.

La révision des comptes a été effectuée selon les normes reconnues par la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que les anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. J'ai révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre j'ai apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ma révision constitue une base suffisante pour former mon opinion.

Sur la base de ma révision, je constate que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

En outre j'atteste n'avoir vu dans mes contrôles aucune charge afférente à l'activité statutaire des membres du bureau et du comité. Toutes ces activités ont été déployées bénévolement.

Je recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 21 mars 2005  
François BRUNISHOLZ



Annexes:  
Bilan au 31 décembre 2004  
Compte de résultats de l'exercice 2004.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

### ACTIFS

Frs

#### Liquidités

Caisse	100,90
Poste	18.889,88
Banque	38.775,50
<b>Total disponible</b>	<b>57.766,28</b>

#### Réalisable

Actifs transitoires	13.788,55
Produits à recevoir	18.695,35
Débiteur	428,00
<b>Total</b>	<b>32.911,90</b>

#### Immobilisations

Dépôt de garantie	8.608,55
Informatique	3.729,00
Mobilier, machines de bureau	5.267,00
<b>Total immobilisations</b>	<b>17.604,55</b>

### TOTAL DE L'ACTIF

**108.282,73**

---

### PASSIFS

#### Fonds étrangers

Fournisseurs	4.580,90
Passifs transitoires	2.050,00
Provision pour projets futurs	15.000,00
Fonds pour projet Grepsy	13.787,20
Fonds pour site internet	5.186,10
Provision générale	30.000,00
<b>Total Fonds étrangers</b>	<b>70.604,20</b>

#### Fonds propres

Pertes et profits reportés	15.572,11
Résultat de l'exercice	22.106,42
<b>Total Fonds propres</b>	<b>37.678,53</b>

### TOTAL DU PASSIF

**108.282,73**

## COMPTES DE RÉSULTATS EXERCICE 2004

Frs

### RECETTES

#### Subventions

Subvention OFAS	203.895,00
Subvention canton de Genève	200.000,00
Subvention Ville de Genève	5.000,00
Subvention autres communes	3250,00
Subvention privée	1.000,00
Cotisations des membres	4.420,00
<b>Total subventions et cotisations</b>	<b>417.565,00</b>

#### Autres recettes

Dons	670,00
Autres produits	598,70
Honoraires perçus	1.676,00
Intérêts créanciers	82,08
<b>Total autres recettes</b>	<b>3.026,78</b>

### TOTAL DES RECETTES

**420.591,78**

### TOTAL DES CHARGES

**398.485,36**

### BENEFICE

**22.106,42**

#### Fonds pour site Internet

Solde à nouveau au 1.1.2004	11.400,00
Dépenses: frais d'élaboration du site Internet	6.213,90
Solde fonds pour site Internet au 31.12	5.186,10

#### Fonds pour projet Grepsy

Solde à nouveau au 1.1.2004	3.526,75
Recettes: subventions diverses	13.500,00
Dépenses: frais divers pour brochures	3.239,55
Solde fonds Grepsy au 31.12	13.787,20

## DEPENSES

	Frs
<b>Charges salariales</b>	
Salaires	223.840,40
./. remboursement assurances	(2.495,00)
Charges sociales	41.152,55
<b>Sous-total salaires et charges</b>	<b>262.497,95</b>
<b>Autres frais de personnel</b>	
Formation	2.634,00
Recherche personnel	3.417,40
Frais divers de personnel	1.281,75
Frais de déplacement	1.500,60
Frais congrès	3.135,69
<b>Sous-total autres frais</b>	<b>11.969,44</b>
<b>TOTAL CHARGES SALARIALES</b>	<b>274.467,39</b>
<hr/>	
<b>Frais administratifs</b>	
Fournitures de bureau	2.498,30
Téléphone	4.314,25
Affranchissement	7.948,10
Frais bancaires et CCP	261,61
Photocopies	943,65
Livres et journaux	2.431,50
Informatique	9.328,11
Site internet	969,70
Imprimerie	32.110,00
Frais graphiste	8.550,00
Publicité	960,55
Assurance choses	553,60
Frais administratifs divers	1.533,60
Frais associatifs	915,00
Soutien à projets	5.338,20
Honoraires divers	1.721,60
<b>Sous-total frais administratifs</b>	<b>80.377,77</b>
<b>Frais de locaux</b>	
Loyer et chauffage	32.771,60
Entretien et réparation	3.623,75
Services industriels	740,85
<b>Sous-total locaux</b>	<b>37.136,20</b>
<b>Amortissements</b>	<b>6.504,00</b>
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>124.017,97</b>
<hr/>	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>398.485,36</b>

## SECRETARIAT DE PRO MENTE SANA ROMANDIE

**M. Jean-Dominique MICHEL**, socio-anthropologue  
Secrétaire général (jusqu'au 31 juillet 2004)

**Mme Nathalie NARBEL**, philosophe et historienne  
Secrétaire générale (dès le 1<sup>er</sup> septembre 2004)

**Mme Shirin HATAM**, juriste, titulaire du brevet d'avocat  
Conseillère juridique

**Mme Ariane ZINDER-JEHEBER**, psychologue OSP  
Conseillère psychosociale

**Mme Catherine BRANDT**  
Secrétaire administrative

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK, and the number of people with a mental health problem who are in contact with mental health services has also increased (Mental Health Act 1983, 1990, 1994, 1997, 2003, 2007, 2010, 2013, 2017, 2020).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. This has led to a focus on the development of self-help resources, which can help people to manage their condition and improve their quality of life. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence.

Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence.

Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence.

Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence.

Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence.

Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence.

Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence. Self-help resources can be used by people with a mental health problem to learn more about their condition, to develop coping strategies, and to improve their self-esteem and confidence.

# PRO MENTE SANA

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA  
40, RUE DES VOLLANDES  
1207 GENÈVE

TÉL: 022 718 78 40  
FAX: 022 718 78 49

COURRIEL : [INFO@PROMENTESANA.ORG](mailto:INFO@PROMENTESANA.ORG)  
[WWW.PROMENTESANA.ORG](http://WWW.PROMENTESANA.ORG)  
CCP 17-126 679-4



pro mente sana